



Ensemble pour Saint-Arnoult - Groupe d'opposition municipale
Place du Jeu de Paume – 78730 Saint-Arnoult en Yvelines

Suivez-nous sur  epsa78730

Étant donné les précédentes tentatives d'intimidation de nos distributeurs, ce tract est distribué sous protection citoyenne, avec information à la gendarmerie

À l'agenda de S. Guignard, polémiques, intimidations et inaction

Première conséquence de l'élection du groupe issu de l'association du Champ des Pommiers : la carence de la commune en logements sociaux a été prononcée par le Préfet le 24 décembre 2020.

Rappelons que c'est autour de l'opposition à la construction des 55 logements sur un terrain proche du centre-ville que s'est constituée la liste de S. Guignard. Cette opposition est bien connue des services de l'État : propos outranciers de ses colistiers devant les représentants des bailleurs, recours en justice pour faire annuler le permis de construire ; le projet a pris plus de 2 ans de retard par leur faute.

Conséquences de la carence :

- dans un premier temps, **hausse de 20% de l'amende** qui va grever le budget communal pour plusieurs années,
- si le retard n'est pas rattrapé, c'est le Préfet seul qui décidera où et comment construire des logements sur la commune.

En cachant aux Arnolphiens et aux membres de l'opposition les notifications de la Préfecture en juillet, en écartant dès le mois d'août l'agent chargé de l'urbanisme qui maîtrisait le dossier, S. Guignard s'est privé de moyens pour défendre Saint-Arnoult.

Il fallait rappeler à l'État que le projet du centre-ville (avenue H. Grivot, qui inclut aussi des logements sociaux) est à l'arrêt depuis plusieurs années, dans l'attente de la fixation du prix des 2 parcelles manquantes par un juge.

Une défense pitoyable, une mauvaise foi caractérisée, une connaissance approximative des dossiers, **le Préfet n'a pas été dupe.**

Dans un dossier aussi sensible où JC Husson défendait les intérêts de la commune en toute transparence, **S. Guignard n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités et il a condamné la commune pour plusieurs années.**

8 mois de mandat de S. Guignard en quelques chiffres :

Depuis Juillet 2020	Mandat de JC Husson
3 conseils municipaux (rien en octobre, décembre, janvier, février)	1 conseil tous les mois
3 commissions des finances	1 commission par mois
0 commission Sécurité/ Voirie/ Circulation	6 commissions par an
0 commission Urbanisme	1 commission par mois
2 plaintes en gendarmerie contre des élus de l'opposition	0 plainte, malgré les insultes orales et sur les réseaux sociaux
3 Directeurs Généraux des Services en 8 mois	1 Directrice Générale des Services pendant 8 ans
1 Directeur des Services Techniques qui claque la porte pour rejoindre le Département	1 Directeur des Services Techniques embauché pour gérer la maison médicale et la MJCS

S. Guignard et ses adjoints auraient-ils peur de la démocratie et de l'opposition ?

S. Guignard, c'est aussi :

Imprimé par nos soins – IPNS.

La nature est fragile... Merci de ne pas jeter sur la voie publique.



Un gros point d'interrogation sur la **Maison médicale** : il a hérité d'un beau projet, monté intégralement par JC Husson et son équipe (accord du Département, signature de la convention de financement, choix du terrain, choix de l'architecte, un Directeur Technique pour piloter le projet, des contacts réguliers avec les professionnels de santé). 8 mois plus tard, le projet est au point mort. Pourtant, la désertification médicale de la commune s'accélère.

L'abandon de la réfection de la **rue de la Fontaine**, une des plus vieilles rues du centre-ville, alors que les subventions étaient obtenues. L'argument invoqué (l'assainissement) est fallacieux. En tant que 1^{er} Vice-Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (Seasy) et 14^e VP de Rambouillet Territoires à l'assainissement non-collectif (qui lui permet néanmoins de toucher une indemnité brute de 1.455 € par mois), il a pourtant tous les leviers nécessaires pour agir.

L'abandon du réaménagement du **parvis de la mairie**, qui aurait permis la mise aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite et créé un lieu de rencontre arboré, central et agréable.

Une communication démagogique, approximative et mensongère :

- **Les conseils de quartiers**, décrits dans l'Éclair et jamais actés en Conseil municipal, **n'existent pas**.
- Il accuse JC Husson de ne pas s'être battu pour être choisi pour le programme des «**petites villes de demain**» : or ce programme a été lancé en septembre 2020, 3 mois après les élections. Le Conseil Municipal n'a délibéré sur aucun projet concret : aucune subvention ne nous sera accordée si S. Guignard reste incapable de présenter un projet bien ficelé.
- Il prétend, sur le papier, rendre la ville attractive en changeant le classement de Saint-Arnoult de ville rurale (B2, lois Pinel-Duflot, comme 38% des communes des Yvelines) en agglomération urbaine (B1). Or, ce changement est décrété par le Ministre et le fossé entre les 2 catégories est immense (gares, hôpitaux, etc...).
Là encore, il démontre son ignorance des réalités juridiques et administratives.

Seuls des projets structurants rendront notre ville attractive.

Imprimé par nos soins – IPNS.

La nature est fragile... Merci de ne pas jeter sur la voie publique.

Rappel des faits, en réponse à la tribune de la majorité municipale publiée dans l'Éclair :

Le **Plan Local d'Urbanisme** actuel (qualifié de poison qui empêche le développement de notre ville) a été élaboré par l'équipe municipale en place de 2006 à 2012 et a été approuvé par l'équipe de JC Husson en avril 2013 (7 mois après son élection) pour remplacer le Plan d'Occupation des Sols des années 1980 qui ne répondait plus aux exigences des services de l'État.

A le lire, tous ses prédécesseurs (même ses amis politiques) seraient des incompetents notoires... Quelle arrogance !

Quand bien même S. Guignard arriverait à convaincre un Ministre de classer Saint-Arnoult en agglomération urbaine, **croit-il les Arnolphiens prêts à un tel bouleversement, qui remettrait en cause la tranquillité et le bien-être de notre petite ville et nous ferait perdre plus de la moitié des subventions que nous percevons en tant que commune rurale ?**



S. Guignard, il est temps d'assumer vos responsabilités et de vous mettre au travail :

- Faites cesser la fuite des talents en mairie,
- Poursuivez les beaux projets dont vous avez hérité,
- Réinstaurer les commissions municipales afin d'assurer la transparence démocratique,
- Respectez sans entrave le droit à la parole de vos opposants en Conseil municipal,
- Redonnez à la fonction de Maire la dignité qu'elle a perdue depuis 8 mois.

